

CONTRAT D'HÉBERGEMENT DE SITE INTERNET.

Entre les soussignés:

la Société ALLONET, 221, Bd Davout 75020 Paris, N° RCS B 404 434 664, représentée par Monsieur Eric LEVY, son gérant.
ci- après dénommée "ALLONET",

d'une part,

et

Raison sociale :

Adresse :

Représentée par :

ci-après dénommé(e) "le CLIENT", d'autre part
a été conclu un contrat concernant la prestation de service ci-dessous définie.

D'autre part,

ALLONET commercialise des espaces disques sur ses serveurs. La gestion de ces espaces se fait par FTP à partir de n'importe quel endroit du monde. ALLONET ne fournit pas dans le cadre du présent contrat d'accès à l'Internet. Cet accès devra faire l'objet d'un contrat séparé avec un provider (fournisseur d'accès).

Le présent contrat est valable sur l'ensemble des sites que le client commandera par tous moyens (fax, Emails, courrier) à la société ALLONET et qui seront détaillés sur les factures correspondantes.

Le CLIENT accepte donc les termes du présent contrat pour les sites décrits ci dessous et tous les sites à venir qui feront l'objet ou non d'un avenant par fax, Email ou courrier. La simple commande d'espace de la part du client par fax, Email ou courrier vaut acceptation du présent contrat. Seule la facture détermine le détail du nombre de sites et les périodes en cours.

Fort de ces constatations, il est arrêté et convenu ce qui suit:

Article 1 - PRESTATION DE SERVICE.

ALLONET commercialise des espaces disques sous forme de Kit forfaitaires comprenant un espace disque selon le descriptif en annexe, des adresses électroniques (Emails), 1 accès FTP, des statistiques détaillées hebdomadaires, la possibilité de sous louer l'espace dans des sous répertoires, des CGI compteur et formulaire, le transfert illimité, et autres prestations indiquées dans l'article 9.

ALLONET fournira au Client une capacité de stockage et une puissance de traitement informatiques disponibles dans le parc de serveurs de ALLONET, répondant aux spécifications techniques mentionnées ci après.

Ne sont pas inclus, la fourniture de l'accès, la conception du site, la traduction et la maintenance du site.

D'une manière générale, toute prestation non mentionnée dans le présent contrat fera l'objet d'un chiffrage séparé.

Article 2 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES.

Compte tenu de l'évolution technologique dans le domaine des serveurs informatiques, ALLONET s'efforcera de faire évoluer son parc de façon à offrir à ses clients les matériels les plus modernes et les plus puissants. A la date de signature du présent accord, la connexion à INTERNET se fait par l'intermédiaire de lignes OC3 équipée à fibres optiques pour 620 Mbs. ALLONET se charge de la maintenance de son parc de serveurs 24h/24 et des configurations sur la totalité de son parc.

Article 3 - RESTRICTIONS.

ALLONET se refuse d'héberger des sites liés au sexe, à la pédophilie, au racisme, à la xénophobie, des sites contraires à la morale, aux bonnes mœurs ou aux lois Françaises et Américaines.

Le CLIENT s'engage à ne pas tenter de faire héberger de tels sites sur les serveurs d'ALLONET, qui se réserve alors le droit d'interrompre ses services, sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le CLIENT.

De part ses équipements très performants, ALLONET ne facture rien au titre du trafic. Cependant, selon la nature du site et la bande passante consommée, ALLONET se réserve le droit de facturer le trafic au cas ou celui-ci serait disproportionné eu égard au prix payé.

Cette facturation n'interviendra toutefois qu'après en avoir informé le CLIENT par lettre recommandée, Email ou Fax avec un préavis d'un mois.

Article 4 - DURÉE.

Ce contrat sera valable à compter de la réception du chèque de réservation du CLIENT pour l'ensemble de ses sites par ALLONET et prendra effet au jour de la mise à disposition du service par l'attribution d'un accès personnalisé sous forme d'un Login et d'un mot de passe. Il sera tacitement reconduit, par périodes égales, chaque semestre ou année, à moins que l'une des parties n'informe l'autre partie de son intention de le résilier au plus tard 30 jours calendaires avant l'échéance de la période en cours, par lettre recommandée, Email ou par Fax. **Toute période commencée est due et n'est pas remboursable.**

Article 5 - PAIEMENT.

L'ouverture du service ne pourra avoir lieu qu'après réception, par ALLONET ou l'un des ses correspondants, du paiement relatif à la première période contractuelle et à l'enregistrement du domaine s'il y a lieu.

Par la suite, les paiements seront effectués **avant le premier jour ouvré** suivant le début d'une période de reconduction. A défaut de réponse sous 8 jours à notre injonction de payer par lettre recommandée, Fax ou Email, ALLONET se réserve le droit de couper l'accès à ses serveurs sans préavis et sans qu'aucune indemnité ne soit due au client à quelque titre que ce soit, ainsi

que de supprimer les informations stockées par le CLIENT sur les disques de ses serveurs.
La remise en service des sites sera alors facturée sur la base de 40 € HT par domaine coupé.

Article 6 - ENREGISTREMENT DU DOMAINE.

Si cette option est incluse dans la définition du service choisi, ALLONET se chargera des formalités d'enregistrement du domaine du Client auprès des autorités américaines ou françaises. Ces formalités durent habituellement moins d'une semaine (à la date du présent contrat). ALLONET ne peut en aucun cas garantir que le nom de domaine choisi par le CLIENT sera agréé par les autorités, en particulier si ce nom a déjà été attribué antérieurement. Auquel cas, aucun frais supplémentaire ne sera prélevé au client au titre de représentation d'un autre nom de domaine. Chaque domaine donne lieu à une maintenance annuelle. **Le non paiement de cette maintenance entraîne la perte du domaine qui pourra alors être enregistré par une autre société sans recours possible.**

Article 7 - LIMITES DE RESPONSABILITÉ.

LE CLIENT sera seul responsable des données, programmes, images, et de façon générale de toutes les informations ("les informations") qu'il aura stocké sur les serveurs de ALLONET.

Le CLIENT devra s'assurer de disposer de tous les droits et copyright des textes, images, sons et d'une manière générale de tous les fichiers placés sur le serveur. Le CLIENT assumera l'entière responsabilité en cas de non respect de cette clause.

Le client devra en permanence assurer la sauvegarde des données placées sur les serveurs d'ALLONET.

ALLONET ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données liée au non respect de cette clause.

Le client accepte de supporter, sans pouvoir aucunement invoquer la responsabilité tant directe qu'indirecte d'ALLONET, toutes les conséquences juridiques et pécuniaires qui seraient liées à la nature de ces informations, notamment en cas de non-respect des lois en vigueur.

En cas de panne du serveur, ALLONET fera tout son possible pour limiter au strict minimum le temps d'immobilisation du site. ALLONET ne pourra être tenu responsable d'éventuels préjudices liés à ces coupures. En cas de problème de connexion détectée par le CLIENT, celui-ci pourra alerter immédiatement ALLONET de ces difficultés en envoyant un message électronique à l'adresse **support@allonet.com**

Les techniciens d'ALLONET interviendront alors afin de limiter au minimum le délai d'interruption du service. ALLONET ne peut être tenu pour responsable des difficultés d'accès à ses serveurs liées à la saturation du réseau.

Le CLIENT reste propriétaire de son site et de son contenu, ALLONET s'engage à ne pas s'opposer au transfert du domaine vers un autre prestataire hébergeur (sous réserve du paiement des sommes dues).

Article 8 - CONTENTIEUX.

En cas de litige sur le présent contrat, seul le tribunal de Paris sera compétent.

Article 9 : C.N.I.L. – Déclaration de collecte d'informations.

Dans le souci d'assurer la meilleure application possible de la loi du 6 janvier 1978, la CNIL a réalisé un formulaire de déclaration spécialement adapté aux traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre d'un site Web. Ce formulaire est disponible en ligne à l'adresse <http://www.cnil.fr>.

L CLIENT s'engage à faire figurer les mentions légales sur les sites recueillant des informations personnelles et à déclarer ceux ci sur le formulaire en ligne. Les personnes physiques qui disposent de pages Web à des fins privées n'ont pas à accomplir cette formalité.

Article 10 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS FOURNIES.

Toute prestation non incluse dans le présent descriptif fera l'objet d'un chiffrage séparé.

La liste des domaines, accès FTP, Login, mot de passe et Emails vous sera transmise par Email.

- Prix unitaire du Kit HT/mois : € /HT
- Espace disque à disposition : Mo
- Payable par prélèvement.
- Enregistrement de domaine
 - .com, .net et .org : 30 € HT
 - .fr : 30 € HT
 - Transfert : 30 € HT
- Maintenance annuelle du domaine : 30 € HT

Fait à Paris, en 2 exemplaires le

Lu et approuvé

LE CLIENT
Nom du représentant :
Signature et Cachet.

ALLONET
Eric LEVY
Signature et cachet.